

le 15 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 octobre 2013

2013 DASES 142G Subvention et convention avec la Protection Sociale de Vaugirard pour la réfection du système sécurité incendie (SSI) de son foyer d'hébergement Michelle Darty 15 (15e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu l'arrêté en date du 23 octobre 1981 autorisant l'association « Protection Sociale de Vaugirard » à créer un foyer de 23 places pour personnes en situation de handicap à Paris ;

Vu l'arrêté en date du 17 août 1982, transférant à la Fondation Michelle Darty l'autorisation de créer le foyer qui avait été accordée par le précédent arrêté à l'association « Protection Sociale de Vaugirard » ;

Vu la convention du 17 mai 1983 entre la Fondation Michelle Darty et l'association Protection Sociale de Vaugirard ;

Vu la convention du 04 mai 1984 entre le Maire de Paris et la Fondation Michelle Darty ;

Considérant que le système de sécurité incendie (SSI) du foyer Darty 15 est obsolète et que le coût total de son remplacement revient à 203 091,36 € ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de l'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département de Paris, une convention pluriannuelle sur le projet d'investissement avec la Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux, 91 bis rue Falguière à Paris 75015, fixant les modalités d'attribution en sa faveur d'une subvention d'investissement de 125 000 € au titre de l'année 2013 ;

Vu le budget de fonctionnement du Département de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre le Département de Paris et l'Association la Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux, 91 bis rue Falguière à Paris 75015. (dossier n°2013_04819, simpa : 16766)

Article 2 : Une subvention globale d'investissement de 125.000 euros est attribuée au titre de l'année 2013 à la PSV pour la réfection du SSI du foyer d'hébergement Michelle Darty 15, 2-8 rue Emeriau à Paris 15^e. (dossier n°2013_04819, simpa : 16766)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la provision destinée à financer les actions en faveur des personnes en situation de handicap, chapitre 204, nature 0422 rubrique 52, ligne DE34004 du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2013 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : La dépense ainsi allouée est nette et forfaitaire. Elle sera rapportée si l'opération pour laquelle elle est attribuée n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de deux ans à compter de la date de notification.